

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU JURA ALSACIEN

PROCES-VERBAL

de la SEANCE du CONSEIL de la COMMUNAUTE
du 22 février 2005 à 19h - salle de conférence au collège de Ferrette

Membres du Conseil de la Communauté du Jura Alsacien :

COMMUNES	Noms/prénoms des délégués	Fonction à la CCJA	PRESENCE
BENDORF	Antoine ANTONY	Délégué	PRESENT
	Christiane BLONDE	Délégué	POUVOIR à M. ANTONY
BETTLACH	Michel WITTIG	4 ^{ème} Vice-Président	PRESENT
	Adrien SCHOEFFEL	Délégué	PRESENT
BIEDERTHAL	Josiane BURKLE	Délégué	PRESENTE
	Jean-Claude JENNI	Délégué	ABSENT
BOUXWILLER	Dominique DIRRIG	5 ^{ème} Vice-Président	PRESENT
	Serge AHERAS	Délégué	PRESENT
COURTAVON	Roger KOCHER	Délégué	PRESENT
	Bernard PRACHT	Délégué	PRESENT
DURLINSDORF	Christian FUTTERER	Délégué	PRESENT
	Yolande RUETSCH	Délégué	PRESENTE
FERRETTE	Pierre BRAND	Délégué	POUVOIR à M. Jacques NOBLAT
	Jacques NOBLAT	3 ^{ème} Vice-Président	PRESENT
	Maurice MISSLIN	Délégué	PRESENT
FISLIS	Clément LIBIS	Délégué	PRESENT
	Louis MONA	Délégué	PRESENT
KIFFIS	Jean-Marc BRINGIA	Délégué	PRESENT
	Maurice GRISWEG	Délégué	ABSENT
KOESTLACH	André LEHMES	Délégué	PRESENT
	François KAUFFMANN	Délégué	PRESENT
LEVONCOURT	Joseph GISSINGER	Président	PRESENT
	Jean-Marie IRRLE	Délégué	POUVOIR à M. GISSINGER
LIEBSDORF	Claudine MULLER	Délégué	PRESENTE
	Alain THOMANN	Délégué	ABSENT
LIGSDORF	Bernard BRUGGER	1 ^{er} Vice-Président	PRESENT
	Guy BILGER	Délégué	PRESENT
LINS DORF	Jean-Pierre LIBIS	Délégué	PRESENT
	Jean-Paul FANHAUSER	Délégué	PRESENT
LUCELLE	Bernard FANKHAUSER	Délégué	EXCUSE
	Alain POINTET	Délégué	ABSENT
LUTTER	Rémy HALM	Délégué	PRESENT
	Bernadette DOLL	Délégué	PRESENTE
MOERNACH	Bernard ENDERLIN	Délégué	PRESENT
	Patrick STEMMELIN	Délégué	PRESENT
OBERLARG	Ernest DIETLIN	Délégué	PRESENT
	Dominique FROEHLI	Délégué	ABSENT
OLTINGUE	André SCHERRER	Délégué	PRESENT
	René LINDER	Délégué	EXCUSE
RAEDERSDORF	André SONTAG	Délégué	PRESENT
	Patrick RUETSCH	Délégué	POUVOIR à M. SONTAG
SONDERSDORF	Pierre BLIND	Délégué	PRESENT
	Yvan BLIND	Délégué	PRESENT
VIEUX-FERRETTE	Jean-Pierre RUCKLIN	Délégué	PRESENT
	Julien STCHAMBER	Délégué	PRESENT
WINKEL	Joseph FUETTERER	6 ^{ème} Vice-Président	PRESENT
	Albert HEINIS	Délégué	PRESENT
WOLSCHWILLER	André LINDER	2 ^{ème} Vice-Président	PRESENT
	Christian RAUCH	Délégué	PRESENT

Délégués présents : 38
Délégués ayant donné procuration : 04

Délégués absents : 07 dont 02 excusés

Personnes invitées

➤ Représentants des communes de Durmenach, Roppentzwiller et Werentzhouse

Excusés :

- M. Dominique SPRINGINSFELD, Maire de Durmenach
- M. Emmanuel KETTELA, Maire de Roppentzwiller

Monsieur Le Président salue bien cordialement toute l'assemblée et tout particulièrement les invités, Monsieur Ringenbach, animateur de l'APA et Monsieur le Capitaine Fritz, nouveau Commandant de la Compagnie de l'Arrondissement d'Altkirch accompagné de M. l'Adjudant Chef Noto, Commandant la Brigade de Ferrette – Pfetterhouse.

Monsieur le Président ouvre à 19h15 cette 1^{ère} séance de l'année consacrée aux orientations budgétaires pour 2005 qui aiguilleront la Communauté tout au long de l'année 2005 tant en matière d'animations en direction de la jeunesse, de la petite enfance, des scolaires, du culturel, du tourisme, de l'appui intercommunal, des services à la population, des déchets, Cette séance permettra de faire le point sur les projets en cours et les projets ambitieux et performants pour notre Communauté avec le meilleur financement.

L'ordre du jour est arrêté comme suit :

1 - Projet APA " ensemble sur la route"

1.1 Accueil de M. Ringenbach pour présentation du projet

2 - Missions de la Gendarmerie

2.1 Accueil de M. le Capitaine Fritz, nouveau commandant de la Compagnie de Gendarmerie

3 - Approbation du Procès-verbal de la séance du 14.12.2004

4 - extension - Restructuration du gymnase de Ferrette

4.1 Avancement du projet

4.2 Avenants aux marchés

4.3 Emprunt : extension et restructuration du gymnase

5 - Téléphonie mobile : zones blanches

5.1 Avancement du projet

6 - Complexe Communautaire - Maison du Tourisme

6.1 Programme de l'opération

6.2 Sondages de sols

7 - Finances

7.1 Compte Administratif de l'exercice 2004 (budget principal)

7.2 Compte Administratif de l'exercice 2004 (budget service OM)

7.3 Orientations budgétaires 2005

7.4 Avenants aux contrats déchets : modification de la formule de révision du contrat

8 - Divers

1. Projet APA " ensemble sur la route"

1.1 Accueil de M. Ringenbach pour présentation du projet

Monsieur le Président propose à M. Ringenbach, animateur oeuvrant pour l'APA d'ouvrir « la route » de ce soir avec un sujet qui nous préoccupe tous au quotidien « la sécurité sur la route ».

M. Ringenbach remercie tout d'abord le Président et tous les élus pour leur accueil.

M. Ringenbach se présente : Il est animateur responsable de la section anim'APA d'un secteur couvrant le territoire de 4 Communautés de Communes dont celle du Jura Alsacien. Cette section s'occupe notamment du bien être des personnes âgées, de leur accompagnement en leur proposant diverses animations ou séances de sensibilisation.

Le projet « ensemble sur la route » vise à sensibiliser les seniors aux dangers de la route et de faire un bilan de leur pratique de conducteur. Il précise que ces séances sont gratuites pour les participants et se déroulent dans un cadre convivial où l'échange sera privilégié.

Il remet ensuite un document relatant le projet « ensemble sur la route » qu'il présente ce soir aux élus. Par vidéoprojection, il commente le contenu de cette séance de sensibilisation destinée aux personnes âgées

Les objectifs de cette action : le passage d'une évaluation permettant aux participants de se situer face à leur conduite, une information globale sur les nouveautés du code de la route et un bilan final avec propositions d'actions

Pour réaliser ce projet dans de bonnes conditions, la collaboration des élus est nécessaire :

- mise à disposition d'un local
- communication par le biais du bulletin communal ou par insertion dans la presse
- contacter les associations locales de personnes âgées pour les mobiliser
- inscription par le biais du secrétariat de la mairie
- communication des demandes à l'animateur
- déroulement de la séance de sensibilisation (durée 2 heures).

M. Ringenbach remercie les élus pour leur collaboration future et la prise de contact avec lui.

M. le Président remercie M. Ringenbach pour son engagement en faveur des personnes âgées et lui souhaite beaucoup de succès pour ces séances qu'il animera gracieusement.

2. Missions de la Gendarmerie

2.1 Accueil de M. le Capitaine Fritz, nouveau commandant de la Compagnie de Gendarmerie

Monsieur le Président est heureux d'accueillir au sein de la Communauté de Communes Monsieur le Capitaine Fritz, commandant la Compagnie de Gendarmerie de l'Arrondissement d'Altkirch depuis l'automne 2004 et accompagné de Monsieur l'Adjudant Chef Noto, commandant la Brigade de Ferrette – Pfetterhouse.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Capitaine Fritz.

Monsieur le Capitaine remercie la CCJA pour son accueil. Il a souhaité rencontrer les élus pour se présenter. Il rend compte de son parcours professionnel Il communique des informations relatives aux évolutions de la délinquance et aux orientations relatives aux missions des gendarmes.

M. Noto précise que les gendarmes ont une obligation d'informer les Maires des faits passés (dégradations, violence, vols, ...). Des échanges entre élus et gendarmes permettent d'améliorer la sécurité des administrés.

Après informations données et échanges, le Président remercie MM. Fritz et Noto pour leur intervention et leur communique toute l'estime et la confiance témoignés à leur égard et à tous les gendarmes qui oeuvrent au quotidien à la sécurité de tous. Il serait également intéressant de vous accueillir une fois par an pour quelques moments d'échanges.

MM. Fritz et Noto remercient l'assemblée pour leur écoute.

3. Approbation du Procès-verbal de la séance du 14 décembre 2004

Le procès-verbal de la séance du Conseil de la Communauté du 14 décembre 2004 n'a pas fait l'objet d'observations. Il est approuvé à l'unanimité.

Le Procès-verbal de la séance du 19 janvier 2005 du Bureau de la Communauté a été transmis, avec la convocation aux délégués de la Communauté de Communes du Jura Alsacien, pour information.

4. extension - Restructuration du gymnase de Ferrette

4.1 Avancement du projet

M. Brugger, Vice-Président informe :

- Le chantier a pris 3 semaines de retard dû aux conditions météorologiques
- Les travaux devraient être terminés en juillet /août 2005 pour une mise en service en septembre 2005 comme prévu initialement
- Les réunions de chantier se tiennent le mercredi matin

Le Président remercie MM. Les Vice-Présidents Brugger et Fuetterer pour le suivi de ce chantier.

4.2 Avenants aux marchés

M. Brugger, Vice-Président expose :

Dans le cadre des marchés de travaux relatifs à l'extension et à la restructuration du gymnase de Ferrette, 4 lots doivent faire l'objet d'un avenant :

- AVENANT N° 1 **LOT 1 terrassement / vrd** DIETLIN 42 519.60 € + **1 200 €HT** + 2.82%

OBJET : prise en compte des travaux supplémentaires pour la réalisation d'un drainage suite à l'apparition d'eaux souterraines au moment des travaux de terrassement

- AVENANT N° 1 **LOT 2 gros œuvre** SCHWOB 213 029.41 + **3 772.03 €HT** + 1.77%

OBJET : suppléments de béton de fondations nécessaires à l'assise de bâtiment sur le bon sol suivant l'avis conjointement par l'ingénieur béton et le bureau de contrôle après visite du chantier

- AVENANT N° 1 **LOT 4 étanchéité – zinguerie** GALOPIN 64 062.96 + **0**

OBJET : régularisation des travaux modificatifs suite au souhait de l'architecte de mettre en place un bac support d'étanchéité à fixation dite « cachée »

- AVENANT N° 2 **LOT 4 étanchéité – zinguerie** GALOPIN 64 062.96 + **917.90 €HT** + 1.43%

OBJET : régularisation des travaux supplémentaires pour la fourniture et la pose d'un lanterneau de désenfumage en toiture oublié par le maître d'oeuvre

- AVENANT N° 1 **LOT 7 sanitaire** HEINIS 43 386.52 + **266 €HT** + 0.61%

OBJET : régularisation des travaux en plus value pour le remplacement d'une descente EP prévue en PVC par un tuyau en fonte destiné à rester apparent

Le montant total des avenants présentés s'élèvent à 6 155.93 €HT dont chacun est inférieur à 5%.

Le Conseil de la Communauté, après en avoir délibéré,

- **DECIDE d'accepter** les avenants comme ci-dessus
- **AUTORISE** le Président à signer les avenants

↪ A noter	- travaux (programme de l'opération)	843 465.00 €HT
	- travaux (inclus options et avenants)	860 534.17 €HT
	SOIT un total de	<u>+ 17 069.17 €HT</u>
	Dont options retenues	10 913.24 €HT
	Avenants validés	6 155.93 €HT
↪ Récapitulatifs :	- montant du programme d'opération approuvé	1 164 680.00 €HT
	- Montant total des crédits utilisés à ce jour (y compris D.O)	1 050 139.45 €HT
	<u>RESTE DISPONIBLE</u>	<u>114 540.55 €HT</u>
	- payé depuis le début de l'opération	411 185.67 €TTC
	- décomptes à payer	<u>53 833.19 €TTC</u>
	<u>TOTAL</u>	<u>465 018.86 €TTC</u>

↪ A ETE DIT POUR INFORMATION

Le Président informe les délégués d'une opportunité et d'un intérêt particulier pour la CCJA d'acquérir des terrains situés à proximité du gymnase. Ces terrains sont classés en zone UBa donc constructible pour les équipements scolaires, sportifs et de loisirs.

Au niveau des orientations budgétaires pour 2005, il est proposé un crédit de 15 000 € Pour se rendre compte de l'impact de cette acquisition, ce point pourra être vu et discuté sur le terrain lors de la visite des infrastructures du 5 mars 2005 organisée pour les délégués.

4.3 Emprunt : extension et restructuration du gymnase

Le Président expose :

Pour l'opération «d'extension et de restructuration du gymnase de Ferrette un emprunt de 550 000 €a été inscrit au budget de la Communauté ;

Après Consultations, le Conseil de la Communauté, lors de la séance du 14.12.2004, a donné délégation au Président pour la réalisation des prêts pour moitié auprès du Crédit Agricole et l'autre moitié auprès du Crédit Mutuel;

Ayant entendu les explications du Président relatifs aux conditions de ces prêts ;

Le Conseil de la Communauté, après en avoir délibéré,

DECIDE D'ENTERINER la décision de contracter ces emprunts auprès du :

- <u>CREDIT MUTUEL</u>	CAPITAL	275 000 €
	DUREE	20 ANS
	TAUX	3.50% garanti 2 ans puis variation + ou - 1
	REMBOURSEMENT	TRIMESTRIEL
- <u>CREDIT AGRICOLE</u>	CAPITAL	275 000 €
	DUREE	20 ANS
	TAUX	EURIBOR 3 mois avec plafond + 3 points
	REMBOURSEMENT	TRIMESTRIEL

AUTORISE le Président à signer les contrats et toutes les pièces administratives afférentes et de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne réalisation.

6. Complexe Communautaire - Maison du Tourisme

6.1 Programme de l'opération

Le Président expose :

le Conseil de la Communauté en séance du 28 septembre 2004 a approuvé le programme de l'opération «de construction d'un hôtel communautaire et d'un office de tourisme communautaire » pour un montant total de 2 328 703 €HT

Vu que seul 30% d'aides sont prévisibles sur l'ensemble du projet, le Conseil lors de la séance du 14 décembre 2004 a décidé de modifier le programme pour réduire le coût prévisionnel

Le comité de pilotage avec l'Adaurh ont retravaillé ce programme. Le montant initial du projet a été diminué de 500 000€HT tout en gardant un projet innovant et de qualité.

Le Président informe les délégués qu'en plus des subventions escomptées du Département et de la Région pour le bois, une aide de 200 000 €a été obtenue dans le cadre du contrat de Pays et une aide de 50 000 €de la Région (affecté à une salle) ce qui porte le taux des aides à 40%.

M. Chudant, Présente et commente les éléments principaux du programme de l'opération modifié :

Les locaux sont répartis sur 2 niveaux avec vue sur le château et l'étang :

- les locaux polyvalents et la maison du Tourisme (surfaces utiles : 342m2 dont 180 m2 pour le hall principal) (sas d'entrée, hall principal, sanitaires publics, espace cafétéria + accueil public + locaux de rangement ...)
- L'hôtel communautaire (surfaces utiles 409 m2 dont 180 m2 pour la salle du conseil) (2 bureaux pour le Président et les Vice-Présidents, salle de réunion, 4 bureaux administratifs, salle de Conseil, archives, sanitaires ,...)
- Les locaux techniques pour l'ensemble du projet et les surfaces de distribution (surfaces utiles 185.30 mm2) (locaux techniques (ascenseur, machinerie extérieure, chaufferie, local TGBT, local ménage, local informatique , local déchets et surfaces de distribution)
- Aménagements des surfaces extérieures : estimation de 1 395 m2 (niveau inférieur « route départementale » et niveau supérieur « étang »)

Le total du coût estimatif du programme d'opération s'élève à 1 830 000 €HT.

↳ **A ETE DIT** :

- Mme Muller, membre du comité de pilotage a bien reprécisé que le hall d'accueil principal est un espace polyvalent (conférence, exposition, ...)
- la salle du conseil est ramenée de 220 m2 à 180 m2 (81 places) – ce point a donné lieu à débat quant à la surface et à son équipement
- le programme de l'opération une fois adopté servira de cahier des charges pour lancer le concours d'architecte ; Il doit notamment prendre en compte la possibilité d'une extension future
- le concours d'architecte sera réalisé en 2005. il équivaut à un A.P.S. (Avant Projet Sommaire)
- avant d'acquérir les terrains auprès de la Ville de Ferrette un sondage de sols sera effectué
- l'option de démolition de l'Office de Tourisme actuel « galerie Mazarin » a été retenue pour laisser libre expression aux architectes

Le Président propose de ne pas adopter le programme ce soir dans le but d'améliorer le plan de financement pour arriver à un plan de financement de 50%

Le Président remercie le comité de pilotage pour leur travail fourni et à leur engagement pour faire avancer positivement ce projet.

6.2 Sondages de sols

Ayant entendu les explications du Président relatives au projet de construction «d'un complexe communautaire et d'une maison du Tourisme » ;

Considérant qu'il est nécessaire de réaliser des sondages de sols ;

Le Conseil de la Communauté, après en avoir délibéré,

DECIDE de réaliser des sondages de sols

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Communauté.

7. Finances

7.1 Compte Administratif de l'exercice 2004 (budget principal)

Concernant l'approbation du Compte Administratif de l'exercice 2004 dressé par M. GISSINGER, Président de la Communauté,

Le Conseil de la Communauté, sous la Présidence de M. FUETTERER, Vice-Président chargé des Finances,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2004 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte Administratif dressé par l'ordonnateur,

Considérant que M. GISSINGER, Président de la CCJA, ordonnateur, a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2004 les finances de la CCJA en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées,

Procédant au règlement définitif du budget de 2004, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

Section de Fonctionnement

Dépenses	1 677 875.09 €	
Recettes	2 414 808.11 €.	(dont résultat reporté N-1 : 598 071.15 €)
Excédent de fonctionnement	736 933.02 €	(cumulé au 31.12.2004)

Section d'Investissement

Dépenses	559 505.54 €	<u>RESTES à REALISER</u>
Recettes	420 718.52 €	1 785 905 €
	(dont affectation compte 1068 : 76 198.32 et excédent d'investissement reporté compte 001 : 14 801.68)	1 644 740 €
déficit d'investissement	138 787.02 €	(cumulé au 31.12.2004)

Résultats des 2 section cumulées au 31.12.2004 (hors restes à réaliser)

EXCEDENT 598 146.00 €

Mis au vote, Le Président n'a pas pris part au vote, le Compte Administratif de 2004 est approuvé à l'unanimité et toutes les opérations de l'exercice 2004 définitivement closes et les crédits annulés.

7.2 Compte Administratif de l'exercice 2004 (budget service OM)

Concernant l'approbation du Compte Administratif de 2004 dressé par M. GISSINGER, Président de la Communauté,

Le Conseil de la Communauté, sous la Présidence de M. André LINDER, Vice-Président chargé du service ordures ménagères,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2004 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte Administratif dressé par l'ordonnateur,

Considérant que M. GISSINGER, Président de la CCJA, ordonnateur, a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2004 les finances de la CCJA en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées,

Procédant au règlement définitif du budget de 2004, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

Section d'exploitation

Dépenses	687 635.38 €
Recettes	929 516.46 €(dont résultat reporté N-1 : excédent 229 284.60 €)
Excédent d'exploitation	241 881.08 €

Section d'Investissement

Dépenses	47 342.35 €	<u>RESTES A REALISER</u>
Recettes	67 166.67 €(dont excédent reporté N-1 : 50 260.47 €)	60 500 €
excédent d'investissement	19 824.32 €	41 000 €

Résultats des 2 section cumulées (hors restes à réaliser)

EXCEDENT 261 705.40 €

Mis au vote, Le Président n'a pas pris part au vote, le Compte Administratif de 2004 est approuvé à l'unanimité et toutes les opérations de l'exercice 2004 définitivement closes et les crédits annulés.

7.3 Orientations budgétaires 2005

Le projet de programme d'actions a été transmis aux délégués avec la convocation à la séance du Conseil Communautaire.

Il est présenté et commenté. Après débat sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2005, le programme a été approuvé à l'unanimité. Considérant que ce débat a été positif, la Commission des finances ne sera pas réunie.

Ce débat sera complété par une visite des structures et équipements la matinée du samedi 5 mars 2005 à laquelle les délégués ont été conviés.

L'élaboration du Budget Primitif sera établie sur ces bases du programme d'actions 2005 :

➤ **BUDGET PRINCIPAL**

↳ **PROGRAMME D' ACTIONS CHARTE et HORS CHARTE**

<u>Domaine</u>	<u>dépenses TTC</u>	<u>recettes</u>	<u>reste à charge</u>
	<u>Prévisionnelles</u>	<u>prévisionnelles</u>	
JEUNESSE	126 710 €	69 820 €	56 890 €
SERVICES à la POPULATION	1 000 650 €	638 965 €	361 685 €
ENVIRONNEMENT et PATRIMOINE	71 650 €	23 200 €	48 450 €
ECONOMIE et TOURISME	90 550 €	24 000 €	66 550 €
APPUI INTERCOMMUNAL	39 450 €	14 400 €	25 050 €
DIVERSES SUBVENTIONS	9 650 €	0	9 650 €
AFFAIRES SCOLAIRES	1 341 305 €	1 317 750 €	23 555 €
TOTAL	2 735 215 E	2 110 935 €	624 280 €
		(dont emprunt 635 000 €)	

POUR MEMOIRE 2004	2 809 380 €	2 116 350 €	693 030 €
-------------------	-------------	-------------	-----------

Les recettes prévisionnelles tiennent compte de toutes les aides, du FCTVA et des emprunts

Le ratio recettes (hors emprunt) / dépenses = 54%

↳ **DGE : éclairage public concernant l'extension de la rue Alphonse Jenn**

Le Président expose

Les travaux d'extension du gymnase de Ferrette réalisé sous maîtrise d'ouvrage communautaire ont débuté en août 2004 ;

Le tracé de la rue Alphonse Jenn a du être modifié en raison des travaux d'extension de ce bâtiment sportif ;

Vu la nécessité de réaliser des travaux d'éclairage de l'extension de la rue Alphonse Jenn ;

Lors de la séance du 19 janvier 2005, le Bureau a chargé le Président de constituer et de transmettre un dossier complet pour subventionnement au titre de la dotation globale d'équipement 2005 dans la catégorie « éclairage public par candélabres des rues et des places » (date limite de dépôt : 31.1.2005)

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté

DECIDE de réaliser des travaux d'éclairage public de l'extension de la rue Alphonse Jenn ;

CHARGEPrésident de demander l'aide de l'Etat au titre de la DGE

D'INSCRIRE un crédit de 35 000 €(TTC) au Budget Primitif de l'exercice 2005 ;

ARRETE le plan de financement comme suit :

ETAT	30%	DGE
CCJA	70%	autofinancement

↳ **IMPOTSD LOCAUX**

Le Conseil est favorable à la proposition d'augmenter de 2.5% les impôts locaux pour 2005
(POUR 41 CONTRE 0 ABSTENTION 01)

Le vote des taux interviendra lors de la séance communautaire du 22 mars 2005.

➤ BUDGET SERVICE ORDURES MENAGERES

M. Linder, vice-Président du service des déchets présente :

↳ PROGRAMME D' ACTIONS

OBJET	dépenses TTC	recettes	reste à charge
	<u>Prévisionnelles</u>	<u>prévisionnelles</u>	
Plan de communication OM	10 000 €	5 000 €	5 000 €
Opérations composteurs	10 000 €	5 500 €	5 000 €
Conteneurs p/tri, logiciels	13 000 €	20 720 €	- 7 720 €
Centre de transfert / aménag. Voirie + portail	50 000 €	20 280 €	29 720 €
Mini-décheteerie Oltingue	22 000 €	22 000 €	0
TOTAL	105 000 €	73 500 €	31 500 €

Les recettes prévisionnelles tiennent compte de toutes les aides, du FCTVA

Le ratio recettes / dépenses = 70%

↳ VUE D'ENSEMBLE sur les DECHETS

Présentation du comparatif des variations 2005 par rapport à 2004

▣ les ordures ménagères

. collecte et transport	Révision des indices du marché	+5.92%
. incinération	Prévision	+ 5%

▣ les plastiques

. collecte et transport	Révision des indices du marché	+5.92%
. traitement	nouveau contrat en juin 2005 (prévision)	+ 33.33%

▣ les papiers/cartons

. collecte et transport	Révision des indices du marché	+5.92%
. traitement		/

▣ les OME et les réfrigérateurs

	Révision des indices du marché	+5.92%
--	--------------------------------	--------

▣ le verre

	nouveau contrat	/
--	-----------------	---

▣ la ferraille

	nouveau contrat	/
--	-----------------	---

▣ les huiles végétales

/

▣ les déchets verts

	nouveau contrat	- 6.24%
--	-----------------	---------

mais augmentation de 200 tonnes pour 2005 et 25% du volume encore pris en charge sur les excédents et non répercuté sur les redevances

⇒ CONCLUSION

Ces différentes augmentations représentent 42 755 € de frais supplémentaires pour 2005 correspondant à une augmentation de 6.09% mais il est proposé

- de ne répercuter que 3.63% sur les redevances
- d'augmenter de 9% les redevances pour les résidences secondaires (pour arriver progressivement à une redevance égale à un foyer de 2 personnes).
- De basculer les gîtes dans la 1^{ère} catégorie des professionnels

Après débat, il est décidé de retenir la proposition pour les redevances pour l'année 2005 présentée.

↳ REDEVANCES DES ORDURES MENAGERES pour 2005

La Communauté de Communes créée au 1.1.1997 a la compétence « déchets » et a choisi d'appliquer la redevance lors de sa création ;

Ayant entendu les explications de Monsieur LINDER, Vice-Président chargé du Service Ordures Ménagères

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté

DECIDE de fixer pour l'année 2005 les redevances pour les ordures ménagères comme suit :

POUR 41 CONTRE 0 ABSTENTION 01

- . **Redevance annuelle par personne** **57.00 €**

- . **Redevance annuelle pour étudiant** **28.50 €**
(du second degré et études supérieures) logé en dehors du territoire de la Communauté de Communes du Jura Alsacien dans le cadre de leur scolarité et ce sur production, pour le 28 février de l'année, d'un certificat de scolarité justifiant de l'internat ou d'un justificatif de domicile pour l'année scolaire en cours
- . **Redevance annuelle pour grand foyer (6 personnes et plus)** **342.00 €**
(ne bénéficie pas, le cas échéant, de la réduction étudiant)
- . **Redevance annuelle pour les résidences secondaires** **100.00 €**

- . **Redevance pour les professionnels (forfaits annuels selon volumes estimés)**

forfaits	Volume collecté par semaine	Montant de la redevance	catégories
1	Jusqu'à 100 litres	52 €	GITE, Professions libérale, bureautique, Petits agriculteurs (exploit.familiale), artisans
2		104 €	Exploitations agricoles (Gaec)
3	De 101 à 300 litres	207 €	Commerçants, petits restaurateurs
4	De 301 à 700 litres	518 €	Hôtels restaurants, restaurants moyens Entreprises de + de 10 salariés
5	De 701 à 900 litres	725 €	Producteurs moyens
6	A partir de 901 litres	725 € + 1,10 €/par litre /an à partir du 901 ^{ème} litres	Gros producteurs

↳ Le BON GESTE du TRI

Une fiche communicative « le bon geste du tri » a été remis à tous les délégués pour affichage en Mairie et à diffuser, le cas échéant, dans le bulletin communal.

M. Linder commente :

La facture de nos prestataires dépend du volume de nos déchets collectés sur le territoire communautaire. **Ensemble, nous pouvons diminuer cette facture en réduisant le volume de nos déchets et en faisant le bon geste du tri.**

Les déchets non triés mis dans la poubelle des **OM** ⇒ **coûte 168.88 € la tonne**
Si personne ne trie ⇒ **la redevance par personne augmenterait de 18.68 €**

Avec le bon geste du tri on est tous gagnant :

(simulations faites avec les volumes de 2004, les coûts 2005 auxquels sont déduits les aides d'Eco-Emballages résultats de la performance du tri par habitant)

- ☺ **bouteilles et flacons en plastique, briques alimentaires** ⇒ **prix net à la tonne 104.51 €**
(mis dans le bac au couvercle vert)
- ☺ **cartonnettes, journaux, prospectus, magazines** ⇒ **prix net à la tonne – 7.45 €**
(mis dans le bac au couvercle bleu)
- ☺ **bouteilles, bocaux, pots en verre** ⇒ **prix net à la tonne – 1.08 €**
(mis dans le conteneur à verre en apport volontaire)
- ☺ **déchets végétaux et organiques** ⇒ **prix net à la tonne 0 €**
(mis dans le composteur)

7.4 Avenants aux contrats déchets : modification de la formule de révision du contrat

Le Président expose :

Les marchés relatifs aux **collectes et transport des ordures ménagères, des plastiques creux, des papiers-cartons** (lot n°1), aux **collectes et aux traitements des encombrants** (lot n°2) et **des réfrigérateurs** (lot n° 4) ont été attribués à SITA Alsace à compter du 1^{er} janvier 2004 ;

Le marché relatif aux **déchets toxiques** (lot n°5) a été attribué à LABO SERVICES à compter du 1^{er} janvier 2004;

Ces contrats prévoient dans les articles 9 une révision des prix selon une formule de variation des prix au sein de laquelle il est fait référence à l'indice PSDA.

Or dans un communiqué publié au BOCCRF du 15 juin 2004, il a été annoncé la fin du calcul et de la publication des cinq indices « produits et services divers » dont fait partie l'indice PSDA précité.

Il y a donc lieu de passer des avenants ayant pour objet d'arrêter les modalités de substitution de l'indice PSDA suite à sa disparition officielle et ce, afin d'assurer la continuité de la révision des prix telle qu'elle est prévue aux contrats ;

L'indice PSDA est remplacé par la combinaison de deux indices sectoriels de l'INSEE :

- EBI : indice agrégé «énergie, biens intermédiaires »
- TCH : indice agrégé « services de transport, communication et hôtellerie, cafés, restauration »

Le Conseil de la Communauté, après en avoir délibéré,

DECIDE d'approuver, avec effet au 1^{ER} AVRIL 2005, les avenants n° 1 avec les prestataires

▫ **SITA ALSACE**

- Lot n° 1 collectes et transport des ordures ménagères, des plastiques creux, des papiers-cartons
- Lot n°2 collectes et aux traitements des encombrants
- Lot n°4 des réfrigérateurs

▫ **LABO SERVICES**

- Lot n° 5 déchets toxiques

AUTORISE le Président à signer les avenants avec les prestataires

8. Divers

Le Président donne la parole à Mme Muller, Présidente de l'association d'Assistance Sanitaire et Sociale de Ferrette et environs

Mme Muller, Présidente informe les élus :

L'Assemblée générale s'est tenue le 15 février 2005.

Projet pour 2006 :

fusion de l'Association de Ferrette avec celle d'Oltingue (qui n'a plus de raison d'exister puisqu'il n'y a plus de sœurs à Oltingue depuis l'automne 2001).

Dénomination : Association sanitaire et sociale du Jura Alsacien

Statuts : but de l'association

- soutenir le centre de soins infirmiers congréganistes de Ferrette afin de garantir l'accès aux soins infirmiers à l'ensemble des habitants de la CCJA
- développer la collaboration entre les organismes sanitaires et sociaux intervenants sur le territoire de la CCJA
- Encourager les campagnes de prévention et d'éducation sanitaire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

COMMUNES	NOMS/PRENOMS	Fonction à la CCJA	PRESENCE	EMARGEMENT
BENDORF	Antoine ANTONY	Délégué	PRESENT	
	Christiane BLONDE	Délégué	POUVOIR à M. ANTONY	
BETTLACH	Michel WITTIG	4 ^{ème} Vice-Président	PRESENT	
	Adrien SCHOEFFEL	Délégué	PRESENT	
BIEDERTHAL	Josiane BURKLE	Délégué	PRESENTE	
	Jean-Claude JENNI	Délégué	ABSENT	XXXXXXXXXXXX
BOUXWILLER	Dominique DIRRIG	5 ^{ème} Vice-Président	PRESENT	
	Serge AHERAS	Délégué	PRESENT	
COURTAVON	Roger KOCHER	Délégué	PRESENT	
	Bernard PRACHT	Délégué	PRESENT	
DURLINSDORF	Christian FUTTERER	Délégué	PRESENT	
	Yolande RUETSCH	Délégué	PRESENTE	
FERRETTE	Pierre BRAND	Délégué	POUVOIR à M. NOBLAT	
	Jacques NOBLAT	3 ^{ème} Vice-Président	PRESENT	
	Maurice MISLIN	Délégué	PRESENT	
FISLIS	Clément LIBIS	Délégué	PRESENT	
	Louis MONA	Délégué	PRESENT	
KIFFIS	Jean-Marc BRINGIA	Délégué	PRESENT	
	Maurice GRISWEG	Délégué	ABSENT	XXXXXXXXXXXX
KOESTLACH	André LEHMES	Délégué	PRESENT	
	François KAUFFMANN	Délégué	PRESENT	
LEVONCOURT	Joseph GISSINGER	Président	PRESENT	
	Jean-Marie IRRLE	Délégué	POUVOIR à M. GISSINGER	
LIEBSDORF	Claudine MULLER	Délégué	PRESENTE	
	Alain THOMANN	Délégué	ABSENT	XXXXXXXXXXXX
LIGSDORF	Bernard BRUGGER	1 ^{er} Vice-Président	PRESENT	
	Guy BILGER	Délégué	PRESENT	
LINSDORF	Jean-Pierre LIBIS	Délégué	PRESENT	
	Jean-Paul FANHAUSER	Délégué	PRESENT	
LUCELLE	Bernard FANKHAUSER	Délégué	EXCUSE	XXXXXXXXXXXX
	Alain POINTET	Délégué	ABSENT	XXXXXXXXXXXX
LUTTER	Rémy HALM	Délégué	PRESENT	
	Bernadette DOLL	Délégué	PRESENTE	
MOERNACH	Bernard ENDERLIN	Délégué	PRESENT	
	Patrick STEMMELIN	Délégué	PRESENT	
OBERLARG	Ernest DIETLIN	Délégué	PRESENT	
	Dominique FROEHLI	Délégué	ABSENT .	XXXXXXXXXXXX
OLTINGUE	André SCHERRER	Délégué	PRESENT	
	René LINDER	Délégué	EXCUSE	XXXXXXXXXXXX
RAEDERSDORF	André SONTAG	Délégué	PRESENT	
	Patrick RUETSCH	Délégué	POUVOIR à M. SONTAG	
SONDERSDORF	Pierre BLIND	Délégué	PRESENT	
	Yvan BLIND	Délégué	PRESENT	
VIEUX-FERRETTE	Jean-Pierre RUCKLIN	Délégué	PRESENT	
	Julien STCHAMBER	Délégué	PRESENT	
WINKEL	Joseph FUETTERER	6 ^{ème} Vice-Président	PRESENT	
	Albert HEINIS	Délégué	PRESENT	
WOLSCHWILLER	André LINDER	2 ^{ème} Vice-Président	PRESENT	
	Christian RAUCH	Délégué	PRESENT .	